

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

**Date de convocation** : 06 Juin 2025

**Membres en exercice** : 29

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Sylvie TROTIN, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Colette GONZALVEZ, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Yolande LAFRANÇAISE, Arnaud TREMOUILLE, Lucy FERRER, Vanessa ALBERICH, Carole COLMENERO, Pierre TILLOIS, Frédérique CUGULLERE, Bernard CONSTANS, Alain GRIEU

**Absents excusés** : Marie-Josée VIEGAS ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA, Christophe MONELLS ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA M. Michel CUGULLERE ayant donné procuration à Mme Frédérique CUGULLERE, Mme. Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à M. Bernard CONSTANS, Mme Brigitte LESIEUR ayant donné procuration à M. Alain GRIEU

**Secrétaire de séance** : M. Pierre TILLOIS

**Objet** : 2025/04/04 : Subvention au CCAS 2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** que le Centre Communal d'Action Sociale bénéficie d'une subvention annuelle d'équilibre ;

**Considérant** que pour l'année 2024, le montant versé était de 350 000€ et que la demande pour 2025 est identique et qu'elle permet d'équilibrer le budget du CCAS ;

**Considérant** qu'afin de faciliter les besoins en trésorerie du CCAS ce montant sera versé en totalité après vote de la présente délibération ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 ;
- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 350 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Bompas ;
- **D'AUTORISER** le versement de ladite subvention ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 13 Juin 2025

PUBLIÉ LE.....

17 JUIN 2025

Le Maire,  
  
  
Laurence AUSINA